



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du JEUDI 26 MARS 2026 à 18H30

### **N04- DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DU SUPPLÉANT AU SYNDICAT EURE NORMANDIE NUMERIQUE**

**Membres du conseil Municipal**

**Convocation** : 16 mars 2026

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt six mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

**Présents** :

**Adjoints** : M. Jérôme BEAUMESNIL, Mme Sylvie BÈS,

**Conseillers** : Laurent TOUZÉ, Marie-France BASTIN, Jean-Claude GAUTHIER, Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL, M. Didier SOLLIER, Dominique TOULAIN, Nathalie NOËL, Evelyne TOUZÉ

**Absents excusés** : Emilie COURAUDON, Rémi DORMAND

**Absents non excusés** :

**Pouvoirs** :

Mme Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales des statuts du Syndicat EURE NORMANDIE NUMERIQUE, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

**1/ Membre titulaire :**

NOM : TOPART

PRENOM : Chantal

Représentants de la commune au Comité du Syndicat EURE NORMANDIE NUMERIQUE.

**2/ Membre suppléant :**

NOM : TOUZÉ

PRENOM : Evelyne

Le conseil **ADOpte** à l'UNANIMITÉ la nomination du délégué et du suppléant proposés ci-dessus au Syndicat EURE NORMANDIE NUMERIQUE

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour copie conforme,



  
Le Maire  
Chantal TOPART